

RÈGLEMENT COMPLET

- Art. 1 L'A3 Alençon et le Département de l'Orne organisent en partenariat avec le **Comité départemental de la Ligue contre le cancer**, le dimanche 11 octobre 2015 la **1^{re} édition des Elles de l'Orne**, une course/marche en faveur du dépistage du cancer du sein, à Damigny.
- Art. 2 Le parcours comportant une boucle de 4,3 km se déroule dans les rues et sentes de Damigny. Ce parcours est non accessible aux personnes à mobilité réduite.
- Art. 3 L'épreuve **Les Elles de l'Orne** est ouverte exclusivement aux féminines à partir de 10 ans. Il est expressément indiqué que les femmes participent sous leur propre et exclusive responsabilité. Une autorisation parentale sera exigée pour toute inscription d'une participante de moins de 18 ans à la date de la manifestation.
- Art. 4 Cette épreuve est à allure libre, le parcours pourra s'effectuer en marchant ou en courant. N'étant pas une course classante, le certificat médical n'est pas obligatoire. Les participantes aux **Elles de l'Orne** seront dotées d'un dossard classique mais aucun classement ne sera établi.
- Art. 5 Les participantes disposeront d'un temps maximum de 1h30 pour effectuer le parcours de 4,3 km.
- Art. 6 L'engagement est de **10 €**. Il comprend la fourniture du tee-shirt, le ravitaillement ainsi que la somme de 5 euros versée au Comité départemental de la Ligue contre le cancer.
- Art. 7 Le retrait des dossards et des tee-shirts s'effectuera à l'espace Mazeline de Damigny entre 8h30 et 10h00 le jour de la course.
- Art. 8 Le numéro de dossard sera consultable sur place, grâce au tableau d'affichage prévu à cet effet. Pensez à vous munir de 4 épingles à nourrice pour fixer le dossard sur l'avant du t-shirt qui est offert, afin que celui-ci soit entièrement visible du départ à l'arrivée de la course.
- Art. 9 Le départ sera donné à 10 h 30 devant l'Espace Mazeline de Damigny. Le nombre maximum de participantes est de 2000.
- Art. 10 L'échauffement (10h15), le retour au calme (à partir de 11h30) se feront à l'Espace Mazeline de Damigny.
- Art. 11 Un fléchage pour les parkings sera mis en place.
- Art. 12 Les inscriptions se feront par Internet avant le 30 septembre 2015 minuit ou par courrier avant le 23 septembre 2015 minuit, à l'adresse suivante : **Conseil départemental de l'Orne/ Les Elles de l'Orne**, 27 boulevard de Strasbourg, 61017 Alençon cedex. Les chèques sont à libeller à l'ordre du Trésor public. Il ne sera procédé à aucune inscription sur place le jour de la course.
- Art. 13 Tout engagement est personnel, ferme et définitif, et ne peut faire l'objet de remboursement pour quel que motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.
- Art. 14 Conformément à la loi, les organisateurs ont souscrit une assurance qui couvre les conséquences de sa responsabilité civile auprès de l'AIAC. En ce qui concerne la responsabilité civile des participantes, l'intervention de cette assurance pour ces dernières est limitée aux accidents qu'elles pourraient causer à l'occasion du déroulement de la manifestation sportive. Cette garantie interviendra en complément ou à défaut d'autres assurances dont elles pourraient bénéficier par ailleurs. L'organisation recommande à toutes les participantes qui n'auraient pas d'assurance personnelle couvrant leurs dommages corporels, notamment les non-licenciées à une fédération sportive, de souscrire une assurance individuelle accident dans le cadre de leur participation à l'épreuve.
- Art. 15 Chaque participante recevra un bon pour une photographie souvenir à retirer au magasin SOBHI SPORT Alençon à partir du jeudi 15 octobre 2015.
- Art. 16 Les poussettes, bicyclettes, engins à roulettes et/ou motorisés et les animaux sont formellement interdits sur les parcours. Seuls les véhicules de police, de gendarmerie, de secours, et ceux de l'organisation marqués de façon officielle et/ou ceux dont le chauffeur est muni d'une lettre d'accréditation officielle, seront autorisés à circuler sur le parcours de l'épreuve.
- Art. 17 Une assistance médicale sera assurée conformément au récépissé de déclaration établi par la Préfecture.
- Art. 18 Les organisateurs ont la possibilité, pour des raisons de sécurité, de modifier le parcours, partiellement ou totalement, au dernier moment sans que les participantes n'aient pu être averties auparavant.
- Art. 19 En cas de force majeure, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des participantes, les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve sans que les participantes puissent prétendre à un quelconque remboursement.
- Art. 20 Droit à l'image : Lors de son engagement à l'épreuve, chaque participante autorise expressément les organisateurs à utiliser ou faire utiliser ou reproduire ou faire reproduire son nom, son image, sa voix et sa prestation sportive dans le cadre de l'épreuve en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée de l'épreuve et ce, sur tout support, dans le monde entier, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour, et pour toute la durée de protection actuellement accordée à ces exploitations directes ou dérivées par les dispositions législatives ou réglementaires, les décisions judiciaires et/ou arbitrales de tous les pays ainsi que par les conventions internationales actuelles ou futures, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.
- Art. 21 Loi Informatique et Liberté : Conformément à la loi informatique et liberté, tout concurrent dispose d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles le concernant. Sauf opposition de la participante (ou du représentant pour les mineurs), ces informations pourront être transmises à des organismes extérieurs, partenaires de l'événement.
- Art. 22 Toute participante reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte toutes les clauses.

LES
**ELLES
DEL'ORNE**
Course-Marche 4,3 km

Première édition
DAMIGNY (61)
Dimanche 11 octobre 2015

Inscription : 10 €

Inscriptions en ligne sur :
www.lesellesdelorne.fr

Nos partenaires :



Organisé par



CANCER DU SEIN
LE DÉPISTAGE SAUVE DES VIES



BULLETIN D'ENGAGEMENT

à renvoyer avant le 23 septembre 2015

Participez à la course – marche

Nom

Prénom

Date de naissance / / (10 ans minimum le jour de la course)

Adresse

CP Ville

Tél.

Email

Personne et numéro de téléphone à contacter en cas d'urgence :

Taille du tee-shirt (inclus dans l'inscription) :

☐ XS (T. 36) ☐ S (T. 38) ☐ M (T. 40) ☐ L (T. 42) ☐ XL (T. 44) ☐ XXL (T. 46)

☐ j'accepte le règlement (en dernière page)

INSCRIPTION PAR COURRIER :

☐ Je règle par **chèque** à l'ordre du Trésor public
Bulletin d'inscription à renvoyer avant le mercredi 23 septembre 2015
 Au Conseil départemental de l'Orne- Direction de la communication
 Pôle Protocole-manifestation - 27, boulevard de Strasbourg - 61 000 Alençon

INSCRIPTION EN LIGNE :

☐ Je règle par **CB**
Clôture des inscriptions en ligne sur www.lesellesdelorne.fr : mercredi 30 septembre 2015 avant minuit.

Pour les mineures :

Les mineures doivent joindre cette autorisation parentale

M ou M^{me}

représentant légal de

née le / /

autorise cette dernière à participer aux Elles de l'Orne.

Date / /

Signature

Retrait des dossards et tee-shirts :

Le retrait des dossards et des tee-shirts s'effectuera le jour de la course sur place à l'espace Mazeline à Damigny et sur **présentation papier ou numérique de votre confirmation d'inscription**

à conserver par la participante



Les Elles de l'Orne, c'est :



Le dimanche 11 octobre 2015 à Damigny à 10 h 30,



La 1^{re} édition d'une course/marche
 réservée aux féminines, à partir de 10 ans,
 en faveur du dépistage du cancer du sein,



Une boucle de **4,3 km** à parcourir
 à allure libre, sans classement,



L'inscription de **10 €**
 comprend :
 - 5 € versés à la Ligue contre le Cancer
 - la fourniture du tee-shirt de la course
 - le ravitaillement
 - votre photographie souvenir

